

## **TARIFS 2024 - Actualisés**

	TARIFS 20	24 - Actualises	
NATURES D'OCCUPATION		Pôle Majeur d'attractivité Grand Centre (tarifs 2024)	Tous espaces hors Grand Centre (tarifs 2024)
Terrasses Commerciales	Terrasse fermée (Close)	172,12 € / m²/ an	127,55 € / m² / an
	Terrasse couverte (délimitée par éléments non mobiles et/ou couverte non close)	112,87 € / m² / an	56,43 € / m² / an
	Terrasse ouverte et/ou délimitée par des éléments mobiles	52,19 € / m² / an	28,21 € / m² / an
Ventes Ambulantes	Vente ambulante régulière	70,54 € / camion / semaine qq soit le nb de jours	42,34 € / camion / semaine qq soit le nb de jours
		38,07 € / camion / Week-End	28,21 € / camion / Week-End
	Vente ambulante occasionnelle (individuelle ou liée à une manifestation)	28,22 € / camion / jour	21,17 € / camion / jour
Déballana Etalana aanmanaial	Déballage commercial, Etalage avec ou sans lien avec le	Ponctuel : 0,70 € / m² / jour	Ponctuel: 0,42 € / m² / an
Déballage, Etalage commercial	magasin	Régulier : 133,22 € / m² / an	Régulier : 70,54 € / m² / an
Installations diverses (chevalets, distributeurs,)	Appareils, mobiliers divers	105,80€ / (	unité / an
	Chevalets	49,38 € / ι	ınité / an
Tournages de films, shootings photos		Conditions tarifaires disponibles sur le site internet de l'agglo : ergy-pontoise // Contact : tournages @cergypontoise.fr	
Diverses occupations ponctuelles	Brocante, vide grenier	14,12 € / mètre linéaire	8,47 € / mètre linéaire
	Particulier : travaux privés, déménagement ou livraison	<b>42,34 € / camion / jour</b> (gratuit pour déménagement)	21,17 € / camion / jour (gratuit pour déménagement)
	Entreprise : travaux privés, déménagement ou livraison	84,65 € / camion / jour	42,34 € / camion / jour
Diverses installations fermées sur DP	Armoires, cabines, boites de stockage postal,	282,15 € / unité / an	225,71 € / unité / an
	Containers (hors chantier)	70,54 € / unité / jour	42,34 € / unité / jour
	Bulles de vente	169,28 € / m² / mois	112,84 € / m² / mois
Occupations foraines	Manège Forain	211,62 € / unité / mois	141,08 € / unité / mois
	cirque	268,05 € / jour + caution 1 000 €	211,61 € / jour + caution 1 000 €
Modification intégrité voirie	ouverture de bateau / accès station-service	sur devis + 10 % pou	r frais administratif
Chantiers	échafaudages	5,64 € / mètre linéaire / jour 2,82 € / mètre linéaire / jour	
(sauf chantiers exceptionnels d'une durée > 24 mois)	Espaces clôturés, installations de chantiers, stockage de matériels, bennes, base vie, bungalows,	1,41 € / m² / jour	0,70 € / m² / jour
DELIVRANCE GRATUITE PAR DEROGATION (CF ARTICLE L2125 GG3P) Toute occupation ou utilisation du domaine public d'une personne publique mentionnée à l'article L. 1 donne lieu au paiement d'une redevance sauf lorsque l'occupation ou l'utilisation concerne l'installation par l'Etat des équipements visant à améliorer la sécurité routière ou nécessaires à la liquidation et au constat des irrégularités de paiement de toute taxe perçue au titre de l'usage du domaine public routier. Par dérogation aux dispositions de l'alinéa précédent, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement :  1º Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est la condition naturelle et forcée de l'exécution de travaux ou de la présence d'un ouvrage, intéressant un service public qui bénéficie gratuitement à tous ;  2º Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer la conservation du domaine public lui-même ;  3º Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation contribue directement à assurer l'exércice des missions des services de l'Etat chargés de la paix, de la sécurité et de l'ordre publics ou du contrôle aux frontières dans les aéroports, les ports et les gares ;  4º Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation permet l'exécution de travaux relatifs à une infrastructure de transport public ferroviaire ou guidé.  5º Soit lorsque l'occupation ou l'utilisation est soumise au paiement de redevances sous la forme de baux ou de licences consentis à titre onéreux autorisant l'exercice de pêche professionnelle ainsi que la navigation, l'amarrage et le stationnement des embarcations utilisées pour cette activitié.  En outre, l'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut être délivrée gratuitement aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.  Lorsque l'occupation du domaine public est autorisée par un contrat de la commande publique ou qu'un titre d'occupation est nécessaire à l'exécution d'un tel contrat, les modallié		Modalités de révision des tarifs RODP indexé sur IIRL (Indice de Révision des Loyers) Tarifs révisés N = Tarifs N-1 x IRL 4èT N-1 / IRL 4è T 2016 soit (N-1 x 137,26 / 125,50) IRL 4è T 2023 = 142,06 IRL 4è T 2016 = 125,50	
REDEV	ANCES TELECOM / ACTUALISATION 2024 sur la base du	DECRET 2005-1676 du 27/12/200	5
Réseaux télécommunications et communications électroniques décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (plafonds)	Domaine Public Routier souterrain	Autoroutes : 482,70 € / km / artère (fourreau) Autres voiries : 64,36 € km / artère (soit 0,048270 € ml / artère)	
	Domaine Public Routier aérien	64,36 € / km / artère	
	Domaine Public hos Routier souterrain ou aérien	1 609 € / km / artère	
Diverses installations au sol	Domaine Public Routier	32,18 € / m²	
télécommunications et communications électroniques décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 (plafonds)	Domaine Public non Routier	1 045,85 € / m²	
installations radio-électriques (non plafonnées)	pylônes, antennes de téléphonie, armoires techniques	Tarifs : cf Delibération du Conseil Communautaire du 24/06/2008	
		Edition du	